

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 25-885 modifiant le règlement numéro 15-673 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier les pénalités relatives à l'abattage illégal d'arbres

Avis public est par la présente donné :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à une séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, a adopté :

Projet de règlement numéro 25-885 modifiant le règlement numéro 15-673 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier les pénalités relatives à l'abattage illégal d'arbres

- **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 26 mai 2025, de 18h à 20h, dans la Salle Municipale, situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement.

Au cours de cette assemblée publique, le directeur à l'urbanisme expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

- **Que** l'objectif du règlement est d'adapter les dispositions pénales relatives à l'abattage illégal d'arbres afin d'assurer la conformité du règlement municipal avec les exigences prévues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- **Que** le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- **Que** le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 16 mai 2025.

Avis numéro : 2025-39

Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 16 mai 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 16 mai 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière